

RC-140 (min. 1)



RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat

- un crédit d'étude de CHF 850'000.- destiné à financer l'élaboration du plan partiel d'affectation nécessaire au développement du site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,
- l'autorisation d'engager CHF 1'050'000.- destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,
- un crédit d'étude de CHF 4'450'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation du Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) constituant le premier volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,
- un crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens.

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission, composée de Mesdames Anne Papilloud (en remplacement de M. Didier Divorne), Monique Weber-Jobé, de Messieurs Michele Mossi, Alexandre Rydlo et de la soussignée vous invite à entrer en matière sur les quatre décrets de l'EMPD 140. La minorité est d'avis que ces quatre éléments, comprenant les crédits d'étude pour le plan partiel d'affectation (PPA), la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV), des logements pour étudiants et le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) pour les étudiants du domaine de la santé et en médecine, forment un projet global cohérent de « Campus santé ».

Pour la minorité de la commission, les enjeux liés à la formation des futurs professionnels de la santé – et des soins infirmiers en particulier – sont cruciaux. Cet EMPD offre l'opportunité d'aménager un site regroupant à la fois la haute école et le centre coordonné de compétences cliniques (C4).

2. RAPPEL DES POSITIONS

La minorité de la commission a accepté les quatre volets de l'EMPD.

La majorité de la commission a accepté à l'unanimité le crédit d'étude destiné à financer l'élaboration du plan partiel d'affectation nécessaire au développement du site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens, ainsi que l'autorisation d'engager CHF 1'050'000.- destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site. Le crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) a été accepté également. La commission ne conteste donc pas à l'évidence le projet de nouvelle haute école en soins infirmiers.

A contrario, la majorité de la commission a refusé le crédit d'étude de CHF 4'450'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation du Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) constituant le premier volet du Campus Santé situé sur le site ainsi que l'entrée en matière sur ce même crédit d'étude.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

3.1. LOCALISATION DU C4

La proximité entre les lieux de formation des professions de la santé (soins infirmiers, sage-femme, physiothérapie, technique en radiologie médicale, ergothérapie, médecine) que sont le futur bâtiment de l' HESAV et l'UNIL avec le C4 permet une meilleure accessibilité aux étudiantes et étudiants, limite le risque de travail en silo de chaque institution et offre de meilleures perspectives de collaboration entre les futurs professionnels de la santé. Ce partage du centre de formation de pratiques cliniques simulées (C4) correspond aux objectifs d'amélioration des synergies, tant au niveau de la formation que des pratiques professionnelles.

La commission a d'ailleurs pu se rendre compte de la pertinence de la formation par simulation lors de la visite du Laboratoire des pratiques cliniques de l'Institut et Haute École de la Santé La Source.

Ainsi, le futur C4 permettra de mettre à disposition des institutions partenaires de l'HESAV (HEdS La Source, Faculté de biologie et médecine et CHUV) des locaux suffisamment spacieux pour accueillir tous les étudiants en soins et en médecine.

3.2. LOCALISATION ALTERNATIVE DU C4

Le centre coordonné de compétences cliniques (C4) ne peut pas être implanté sur le site de la cité hospitalière du CHUV, tel que le suggère la majorité de la commission, en refusant le crédit d'étude.

La commission a reçu le Dr Leyvraz, Directeur général du CHUV et Madame Borghini Polier, Directrice des constructions du CHUV, afin de leur poser toutes les questions utiles sur la localisation et l'utilisation du C4 notamment.

La direction a été très claire sur cette question : l'implantation du C4 sur le site de la cité hospitalière - avec ses quelques 7'000 m2 de plancher - compromettrait clairement les développements cliniques du CHUV sur le court et le moyen terme ; cela irait à l'encontre de tous les efforts consentis par le CHUV pour favoriser l'activité clinique sur la cité hospitalière en délocalisant toutes les activités ne nécessitant pas une proximité immédiate du plateau technique. Le CHUV a d'ailleurs dû prendre de nombreuses locations afin d'entamer le désengorgement des soins.

Par ailleurs, le directeur général du CHUV, qui est en même temps le Président d'HESAV, a souligné à quel point la réalisation du C4 est nécessaire pour la formation de l'ensemble des futurs soignants.

3.3. RISQUE DE BLOCAGE DES PROJETS DU CHUV

Pour mémoire, le Plan stratégique 2014-2018 du CHUV a été adopté par le Grand Conseil le 11 décembre 2013. Il constitue la feuille de route de l'hôpital. Il précise les orientations principales et les actions prioritaires que le CHUV s'engage à mener dans le cadre de ses missions de soins, d'enseignement et de recherche.

Ainsi, l'état actuel du plan de construction du CHUV prévoit :

- Les extensions du Restaurant et du Centre coordonné d'oncologie qui devraient être achevées en mai 2015.
- Le chantier du bloc opératoire (vient de débuter et sera achevé en mars 2016, date à laquelle les travaux de réfection du bloc opératoire « intra muros » enchaîneront).
- Les travaux pour la création de deux auditoires à César Roux sont sur le point de débuter.
- Le chantier de l'hôtel des patients débutera sous peu également.
- Le chantier Agora (centre de lutte contre le cancer) devrait débuter en mars 2015.
- L'hôpital des enfants devrait ouvrir ses portes en 2019.

Si le Grand Conseil confirme la volonté de la majorité de la commission de maintenir le C4 sur le site de la cité hospitalière, c'est tout le plan stratégique du CHUV qui est remis en question et certains des projets de construction ci-dessus seront bloqués. Sans compter bien sûr la perte complète de la synergie voulue avec l'UNIL et l'HESAV sur le site de Dorigny.

3.4. PÉNURIE DU PERSONNEL SOIGNANT

La réalisation de la nouvelle HESAV permettra d'augmenter la capacité du canton à former des professionnels dans le secteur de la santé qui fait face à une forte pénurie de personnel.

La construction d'un nouveau centre de formation de pratiques cliniques simulées (C4), permettrait également de former un plus grand nombre de professionnels, car aujourd'hui, il manque aussi bien des places de stage que des patients réels pour assurer la formation pratique. Car aujourd'hui, la formation en sciences infirmières et en médecine ne se fait plus sans le soutien d'un centre de pratiques cliniques.

3.5. CONCURRENCE INTERCANTONALE

Le projet de Campus Santé s'inscrit également dans un contexte de concurrence intercantonale dans le domaine de la formation. Le niveau de formation dépend de la compétence des enseignants mais également de la proximité d'infrastructures de qualité garantissant des enseignements tant théoriques que pratiques de haut niveau.

L'interprofessionnalité, c'est-à-dire la capacité de travailler au mieux en équipe rassemblant des professionnels distincts et complémentaires, constituera un ajout majeur dans la formation de ces professionnels.

3.6. COHÉRENCE DES PROCÉDURES

Les membres de la commission ont accepté – à l'unanimité - l'entrée en matière sur le crédit d'étude de CHF 850'000.-, destiné à financer l'élaboration du plan partiel d'affectation nécessaire au développement du site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens. Celui-ci prévoit l'ensemble des infrastructures décrites dans l'EMPD 140, soit l'HESAV, les logements pour étudiants ainsi que le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4).

En adoptant ce crédit d'étude pour le PPA, ainsi que ceux pour les logements et l'HESAV, mais pas celui pour le C4 on demande à l'État de se lancer dans une procédure de planification pour un Campus Santé qu'on ne souhaite finalement pas réaliser à cet endroit. Dès lors, il est cohérent d'adopter l'ensemble des crédits d'étude du futur Campus Santé.

4. CONCLUSION

Pour assurer des conditions de formation à même de limiter la pénurie de personnel soignant, pour assurer une synergie entre hautes écoles dans les formations de la santé et des médecins, pour éviter de bloquer les projets de développement du site hospitalier du CHUV et par souci de cohérence entre planification du territoire et projets à venir, la minorité de la commission vous recommande d'accepter l'entrée en matière pour les quatre éléments du présent EMPD ainsi que leur adoption.

Lausanne, le 9 septembre 2014

La rapportrice de minorité : (Signé) Valérie Schwaar